A&i Vous informe

Mon choix c'est l'Unsa !

SPECIAL MUTATIONS 2022

Comment formuler vos vœux ?

Cette fiche de conseils a pour but de vous fournir les éléments essentiels pour réfléchir et saisir votre demande de mutation interacadémique. N'hésitez pas à contacter nos commissaires paritaires nationaux pour profiter de leur expertise, ils vous aideront à hiérarchiser vos vœux selon vos préférences afin d'établir une réelle stratégie.

Vous pouvez formuler au maximum six vœux qu'il faut classer du plus précis au plus large et dans l'ordre de vos préférences.

Les postes à profil (PRP) se classent automatiquement avant les postes fléchés et les postes d'accueil dans les académies.

Les SAENES, les AAE et les DDS qui sollicitent des postes profilés doivent faire parvenir le double de leur demande au responsable de service et compléter une fiche spécifique à joindre au dossier en respectant impérativement les dates fixées par la note de gestion.
Les vœux sur les postes à profil seront prioritaires.
La nomination sur un poste à profil ainsi que sur un poste fléché est définitive : il n'y a pas à participer au mouvement intra académique.

Si vous formulez un détachement (MEAE, AEFE, un autre versant de la Fonction publique), cette demande est prioritaire sur celle de mutation inter académique, en cas de réussite. Seul le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) n'a pas adhéré au CIGeM.

Si vous postulez également pour les COM, n'oubliez pas de préciser vos priorités.

Nous recommandons d'adresser les éventuelles modifications de vœux en respectant strictement les dates fixées par la circulaire ministérielle de mutations (parue au BO spécial n°7 du 2 décembre 2021).

Pour les SAENES et les AAE, le mouvement se déroulera en deux phases.

Première phase inter académique : soumise à la décision de la DGRH

Elle est ouverte aux candidats qui souhaitent changer d'académie ou/et qui sont intéressés par un poste précis d'une académie (publié sur le site AMIA du ministère)

même s'ils y exercent déjà, par un poste à profil (également publié), par une réintégration dans une académie différente de leur académie d'origine.

Vous aurez la possibilité de formuler uniquement six vœux :
- sur les postes à profil mis en ligne ;
- sur les possibilités d'accueil des académies ;
- sur les postes fléchés mis en ligne ;
- ou de combiner les trois.

Rappel : lors de l'établissement de la demande de mutation **vous vous engagez à accepter les postes découlant des vœux émis**. Sauf cas de force majeure, il est ensuite très difficile de refuser un poste attribué.

Lorsque vous êtes muté(e) sur un poste précis, cette affectation devient définitive.
Si vous obtenez votre entrée dans une académie, vous devrez émettre des vœux pour que vous soit attribué un poste lors du mouvement intra-académique.

Deuxième phase académique : **soumise à l'avis des DRH académiques**

Elle est ouverte aux candidats ayant obtenu leur entrée sur une possibilité d'accueil lors de la première phase et aux candidats de l'académie.
Vous devrez formuler une demande académique selon les modalités arrêtées par chaque recteur (dossier de mutation, calendrier, connaissance des postes vacants, critères de départage).
Votre demande de mutation inter académique, conditionnée par l'obtention d'un poste double, sera annulée si elle ne peut se concrétiser en raison de l'impossibilité de muter votre conjoint dans cette académie et vous conserverez votre poste d'origine.

Tous les renseignements sur le mouvement intra-académique vous seront fournis par le secrétaire académique A&I UNSA de l'académie d'accueil.

Pour une demande de mutation fructueuse, une stratégie de mutation s'impose ! Les adhérents A&I UNSA peuvent compter sur l'expertise de leurs commissaires paritaires nationaux. Contactez-les :

Capn_c@aeti-unsa.org
Capn_b@aeti-unsa.org
Capn_a@aeti-unsa.org